



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-67689>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **24-67689**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune d'Enghien-les-Bains

Correspondant : MME Lemassif Déborah

Adresse : 57 rue du Général de Gaulle, 95880 Enghien les bains

Coordonnées :

Adresse internet : <http://www.ville-enghienlesbains.fr/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville souhaite procéder à des projections visuelles et sonores en extérieur et sur bâtiments

Lieu d'exécution et de livraison : Façade de l'Hôtel de Ville et façade de l'Eglise Saint Joseph, 95880 Enghien-les-bains

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Spectacle son et lumière avec images animées sur la façade de l'Hôtel-de-ville (Lot 1), ainsi que la façade de l'église Saint Joseph (Lot 2).

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les créations seront différentes pour chacun des lots et devront avoir une durée comprise entre 9 et 10 minutes chacune.

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

6 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 15/07/2024

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Il sera fait application de l'article 33 du CCAG-FCS. Il n'est pas prévu de garantie particulière.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Aux termes de l'article R2192-10 du Code de la Commande Publique, les sommes dues

en exécution du marché seront payées dans un délai maximum de 30 jours. En application des articles L2192-12 à L2192-14 et R2192-31 à R2192-34 du Code de la Commande Publique, des intérêts moratoires courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés : Les références obtenues auprès de collectivités publiques pour des services similaires au cours des trois dernières années, indiquant le montant et le contenu des prestations, la date et le destinataire. Ces références devront être présentées à l'appui de certificats de capacité du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat précisant les coordonnées téléphoniques d'un interlocuteur représentant le donneur d'ordre

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Le prix : 40%
- Créativité et originalité de la programmation, harmonie visuelle et acoustique et esthétique des projections : 55%
- Moyens techniques et modalités d'astreinte en cas de dysfonctionnement des moyens de diffusion informatique : 5%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 28/06/2024 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

9521089ST24-014

Renseignements complémentaires : Le présent marché est lancé selon la procédure adaptée. La proposition de variantes est autorisée pour tous les lots du marché. L'offre en variante doit obligatoirement être accompagnée de l'offre de base. Les variantes doivent respecter les exigences minimales suivantes : les façades (Hôtel-de-Ville et église), ainsi que la période des projections. Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché. Conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du Code de la Commande Publique, dans le cas où les offres lui conviennent, la Collectivité se réserve le droit de ne pas négocier. Dans le cas contraire, la Collectivité négociera avec les candidats les mieux classés au stade d'une première analyse des offres sur la base des critères de jugement des offres. Durée du marché : de la notification au 6 janvier 2025 Le candidat devra transmettre : - L'acte d'engagement dûment complété ; - Pour chaque Lot : la décomposition des prix forfaitaires comportant a minima les informations suivantes : * Le coût de création des images * Le coût de la bande son * Les frais de déplacement - Un mémoire technique des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission. Ce document devra comporter : * Le descriptif sommaire des deux projections proposées par bâtiment sous forme de roughs, de story board, de photomontage, de vidéo, ou de tout autre moyen permettant de juger de la créativité, de l'originalité de la programmation, de l'harmonie visuelle et acoustique, de l'esthétique des projections ; * Le descriptif des moyens de diffusions informatiques et synoptiques techniques mis en oeuvre, automatisation de l'allumage et de l'extinction des serveurs vidéo et son de 17h30 à 01h00 tous les jours, mise en boucle des médias ; * Les modalités d'astreinte en cas de dysfonctionnement des moyens de diffusions informatiques à la charge du prestataire (moyens humains, moyens matériels, délais de déplacement) ; Dossier de consultation et remise des offres : Le dossier de consultation des entreprises n'est pas disponible au format papier. - La remise des offres par voie électronique est obligatoire. La remise par voie postale ou en mains propres est interdite. La plateforme dématérialisation est www.maximilien.fr - Le candidat peut transmettre son offre, à titre de copie

sauvegarde, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie doit être transmise sous pli scellé et doit comporter la mention « copie de sauvegarde ». La copie sur support physique électronique doit être revêtu de la signature électronique. La copie de sauvegarde doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des offres. Les conditions d'ouverture de la copie de sauvegarde sont fixées par l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Organe chargé des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise 02-04 boulevard de l'Hautil 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX Tel : 0130173400 - Fax : 0130173459 Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr URL : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr> Introduction des recours Tribunal administratif de Cergy-Pontoise 2-4 Boulevard de l'Hautil 95027 Cergy-Pontoise Cedex Tél. : 0130173400 - Fax : 0130173459 Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr URL : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=879609&orgAcronyme=m1i>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=879609&orgAcronyme=m1i>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=879609&orgAcronyme=m1i>

Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots

- **Lot(s) 1** - Projection sur la façade de l'Hôtel de ville : Le spectacle doit être enfantin, féérique, magique avec l'esprit de Noël
- **Lot(s) 2** - Façade de l'Eglise Saint-Joseph : Le spectacle doit être onirique, élégant, raffiné et l'architecture du bâtiment doit être mise en valeur

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/06/2024